



Eidgenössisches Departement  
für auswärtige Angelegenheiten  
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement  
Integrationsbureau

Département fédéral des affaires étrangères

Département fédéral de l'économie publique  
Bureau de l'intégration

3003 Bern  
Bundeshaus Ost 25 janvier 1989

☎ 031/61 23 07

Ihr Zeichen  
Votre signe  
Vostra sigla

Unser Zeichen  
Notre signe  
Nostra sigla

776.203 - Ke/zh

VT	MA	BE	AM	HC	WA	ST	SG	OW	RK	FG
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

*c'est un  
nouveau texte que  
celui de l'axe.*



NOTE à Monsieur Jean-Pascal DELAMURAZ,  
Président de la Confédération

### Votre rencontre avec le Président Delors à Davos

Cette rencontre constitue une excellente occasion

- pour faire quelques commentaires sur la déclaration de M. Delors (D) prononcée à Strasbourg le 17 janvier,
- pour poser quelques questions au sujet de ce discours qui n'est pas sans contradictions.

Vous pourriez peut-être aussi annoncer à D que vous avez l'intention de vous prononcer au sujet de sa déclaration dans votre discours à Strasbourg le 15 février. Cette information servira en même temps à expliquer pourquoi vous n'avez pas jugé utile de vous prononcer plus tôt.

#### Commentaires

Nous saluons sans réserve la place importante réservée aux relations CE-pays de l'AELE dans le discours de D. Le ton amical ne nous a pas échappé.

Nous sommes prêts à participer activement à la discussion approfondie sur les possibilités d'une coopération renforcée, voire élargie, que D suggère. Ce dialogue peut aussi porter sur des questions d'ordre institutionnel, des procédures de consultation améliorées par exemple. La discussion nous paraît d'autant plus souhaitable que plusieurs idées intéressantes, dont celle d'une nouvelle forme d'association (nous préférons en fait la notion de "coopération") avancée par D, méritent d'être creusées et examinées dans toutes leurs implications.

Nous sommes, dans l'ensemble, satisfaits des résultats obtenus dans le cadre d'une coopération pragmatique, pas à pas, et continuons à reconnaître à cette approche un potentiel de développement peut-être plus grand qu'il n'apparaît dans le discours de D. En même temps, nous saluons toute action susceptible d'améliorer l'efficacité de cette coopération. Nous avons d'ailleurs cru savoir, sur la base de déclarations faites jusqu'à très récemment, tant par des représentants de la Commission que ceux des Etats membres, que c'est la CE qui insistait sur une telle approche, dans les circonstances actuelles. Les idées de D reflètent-elles un changement de position ou faut-il les situer par rapport à un avenir plus lointain?

### Questions

1. D dit dans son discours qu'il a ses propres idées sur le cadre institutionnel d'une nouvelle forme d'association. Ce serait intéressant de les connaître. Une réponse à la question suivante serait particulièrement intéressante: comment D réconcilie-t-il l'idée d'organes communs de décision avec l'autonomie de décision sur laquelle la CE a insisté jusqu'à présent?
2. En quoi, avec précision, consiste la différence entre la nouvelle forme d'association suggérée par D et une adhésion tout court, notamment dans la perspective d'un pays neutre? Le texte dans son ensemble donne l'impression que cette nouvelle forme d'association n'est rien d'autre qu'un statut

d'adhésion qui accomoderait les neutres ou certains d'eux.  
Pourquoi pas le dire alors?

3. D fait une différence très claire sur les possibilités futures de coopération selon que l'AELE décidera ou non de renforcer ses propres structures (bas de la page 33). Suggère-t-il une AELE à l'image de la CE? Si tel est le cas quelle serait encore la raison d'être de l'AELE? S'il ne suggère pas une AELE à l'image de la CE, quelle AELE "minimale" suggère-t-il?

Dans le cas où l'AELE ne renforcerait pas ses propres structures, D conclut que le cadre de la coopération ne pourrait qu'être un schéma se fondant sur les règles communautaires. Cette conclusion est surprenante. Le renforcement qu'il souhaite - pense-t-il à la surveillance et l'exécution de certaines dispositions? - peut très bien avoir lieu dans chaque pays de l'AELE par des décisions nationales. Même si les pays de l'AELE agissent comme groupe mieux structuré, la différence de poids entre la CE et les pays de l'AELE reste très grande. Les rapports de force ne changent pas vraiment selon que les pays de l'AELE agissent en bloc ou bilatéralement. Qu'est-ce qui amène alors D à proposer des formes de coopération tellement différentes pour une AELE avec des structures renforcées et une AELE telle qu'elle se présente aujourd'hui?

4. Dans quelle mesure les propos de D sont-ils personnels, dans quelle mesure reflètent-ils des positions de la Commission ou même de la CE?
5. Comment D voit-il la suite des opérations?

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP

*Jakob Kellenberger*

(Jakob Kellenberger)

Annexe:

note du 19 janvier 1989

Copies (sans annexe):

- B, A, Cm, Bf, Mf
- Mission suisse auprès des CE, Bruxelles
- Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève
- Délégation suisse auprès de l'OCDE, Paris